



## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUI 2022 DELIBERATION N° 2022-037

### Objet :

**Convention de mise  
à disposition de la maison  
du citoyen pour l'année  
2022**

Rapporteur : M. le Maire

Commission plénière :  
20 juin 2022

Date de convocation :  
22 juin 2022

Pièce(s) jointe(s) :

Nombre de conseillers municipaux en exercice	27
Présents	16
Votants	24

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-préfecture le :

3 0 / 0 6 / 2 0 2 2

Publiée le :

0 5 / 0 7 / 2 0 2 2

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, le 28 juin 2022 à 19h30, en séance publique, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur FRAYSSE, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs G. FRAYSSE ; C. BASTOUL ; A. BELLANGER ; C. BOUETARD ; F. DA SILVA ; H. DAVY ; S. JAUBERTY ; H. KERIVEL ; I. LAFAYE ; C. MARTIN ; M. PICAUD ; M. PROVOTAL ; P. WITTERKETH ; C. CRUEIZE ; F. DHONDT ; M. POINSE.

### Absents représentés :

D. DJENAI DI donne pouvoir à H. KERIVEL ; I. DOGBO donne pouvoir à G. FRAYSSE ; B. ESTREMANHO donne pouvoir à F. DA SILVA ; C. ESTREMANHO donne pouvoir à C. BOUETARD ; A. FICHE donne pouvoir à P. WITTERKETH ; P. UTEGINE MWANA donne pouvoir à I. LAFAYE ; E. ZUCCHINI donne pouvoir à S. JAUBERTY ; J-P. RICAUD donne pouvoir à C. CRUEIZE.

Absent(s) excusé(s) et non représenté(s) : S. BIBARD ; A. ELMESBAHI ; M. JARDAT.

Secrétaire de séance : C. MARTIN

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'avis de la commission plénière en date du 20 juin 2022,

**CONSIDÉRANT** la volonté de la municipalité de mettre un lieu à disposition des Villiérais et des associations locales qui souhaitent travailler sur un projet d'intérêt général Villiérais,

**CONSIDÉRANT** la disponibilité de la salle de la Maison du Citoyen,

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de réglementer cette location à titre gracieux.

**Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après avoir délibéré et voté à l'unanimité,**

**FIXE** les tarifs de location des salles, pour l'année 2022, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022 comme suit :

TARIF DE LOCATION DE SALLE	2022
<b>LA MAISON DU CITOYEN</b>	
Associations locales	Gratuit
Habitants de Villiers-sur-Orge	Gratuit

**APPROUVE** la convention de mise à disposition de la Maison du Citoyen.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Villiers-sur-Orge, le 28 juin 2022

